



Partage en Algérie de la villa familiale (Fridha)

Par **Fatma BENTATA**, le **24/06/2018** à **01:54**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2014. Nous sommes 5 frères et 2 soeurs. Nous vivons en France. Nous avons encore notre mère. 2ans avant le décès de mon père, mon jeune frère s'est installé dans la villa familiale en Algérie. Il avait ouvert un petit commerce de jeux vidéos. Ça marchait plutôt bien. Au décès de mon père, il n'a pas pu poursuivre son activité car mon grand frère et ma grande soeur n'ont pas souhaité donner un accord amiable devant le consulat de France (Fridha).

En 2015 lors d'un séjour en Algérie ma mère a contacté un avocat afin de faire le partage de la villa.

Nous sommes en 2018 et rien n'a avancé. Les convocations arrivent en retard ou n'arrivent pas du tout en France alors qu'elles sont envoyées par voie ministérielle. Mon frère et ma soeur n'acceptant pas l'indivision il nous a été indiqué qu'il faut 3 convocations en bonne et due forme pour que l'affaire puisse être citée devant le Tribunal. Nous tournons en rond...

Nous ne souhaitons pas vendre, mais juste que mon frère qui habite en Algérie puisse subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa femme et de sa fille grâce au commerce qu'il avait du temps de mon père.

Nous ne comprenons pas que ma mère qui a sa part et 30% de la part de mon père, ne puisse pas faire ce qu'elle veut de la villa familiale. Nous ne voulons faire aucun travaux, mais juste que mon frère puisse poursuivre son commerce à fin de pouvoir vivre. Mais pour tout ça il faut faire un partage judiciaire!

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **youris**, le **24/06/2018** à **18:17**

Bonjour,

Nous sommes un site de conseils juridiques de droit français, nous ne pouvons donc pas répondre à une question relatif au droit algérien;

Consultez un avocat ou un notaire connaissant le droit algérien.

Salutations

Par **Fatma BENTATA**, le **24/06/2018** à **18:26**

Bonjour, ma question était destinée à Me BOUANANI qui apparemment fait du droit algérien.

Peut-il me répondre?
Cordialement;

Par **Visiteur**, le **25/06/2018** à **09:39**

Bonjour,
vous êtes sur un forum, les questions sont donc adressées à la communauté, pas à une personne en particulier. Essayez en message privé ? Mais les avocats travaillent rarement gratuitement...

Par **Fatma BENTATA**, le **25/06/2018** à **18:07**

Merci pour votre réponse...